



Lors des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008, les actionnaires ont :

- approuvé les comptes de l'exercice 2007 faisant ressortir un résultat net social de **0,911 M€**,
- fixé le dividende par action à **0,50 €**. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % plafonné aux seuils légaux et au prélèvement libératoire forfaitaire, sera mis en paiement à compter du **19 juin 2008**,
- renouvelé les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles VIENOT et de la SOCIETE GENERALE et pris acte du non renouvellement du mandat de Monsieur Pierre CLEMENT,
- reconduit les délégations données au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par l'émission de valeurs mobilières.

Les autres résolutions ont également été adoptées à l'exception de celle qui portait sur le principe de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

La poursuite de l'évolution baissière des marchés financiers se confirmant, la valeur d'utilité de certaines participations cotées se trouve impactée et conduira SALVEPAR à constituer de nouvelles provisions au titre du premier semestre 2008.

Le second semestre 2008 sera, pour sa part, largement influencé par le résultat de l'offre de SNCF Participations sur les titres GEODIS, à laquelle le Conseil d'Administration de SALVEPAR a décidé d'apporter ses titres.

Au total, l'exercice 2008 devrait, dans ces conditions, se présenter favorablement.